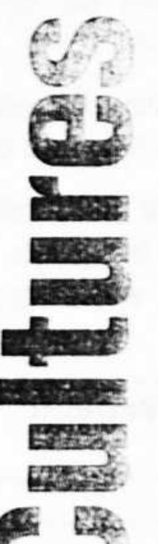



# AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES









**REGION POITOU-CHARENTES**

**Bulletin technique n° 26 du 30 Septembre 1999 - 2 pages**

# COLZA : Stade levée à 8 feuilles

Les stades de la culture sont très variables selon les parcelles (voire même à l'intérieur des parcelles) :
- les parcelles semées très tôt et ayant levé de façon rapide et régulière sont au stade B4 à B8 ;
- de nombreuses parcelles dont la levée n'a commencé qu'après le retour des pluies vers le 12/09 sont actuellement au stade cotylédons à B1 – B2 ; les levées y sont souvent irrégulières et la croissance très faible (pluies de 120 à 150 mm en 3 semaines, déficit de rayonnement…).

## Ravageurs

### GROSSES ALTISES

Le temps n'est pas favorable ; les captures restent anecdotiques (27 sur l'ensemble de la région).

*Le traitement a dû être réalisé en Centre Charente ; il s'avère inutile ailleurs.*

### LIMACES

Le ravageur maintient sa pression.

*La poursuite de la surveillance est indispensable. N'hésiter pas à renouveler la protection.*

### PUCERONS

Malgré l'absence de captures à la tour à succion et un temps très défavorable, on observe un **début de colonisation** en parcelles (notamment dans le Nord Vienne), avec des attaques allant jusqu' à 5 % de pieds porteurs.

*Le seuil étant de 20 % de pieds touchés et la climatologie des huit prochains jours restant défavorable, il est inutile d'intervenir dans l'immédiat. Maintenir la surveillance.*

### AUTRES RAVAGEURS

Voir bulletins précédents.

## Maladies

### PHOMA

En parcelles des macules sont signalées avec une faible fréquence.

Des **projections ont été observées** du 24 au 29 pour les sites de Biard et de Lauthiers.

Les épisodes pluvieux en cours devraient favoriser de nouvelles projections.

*Le risque Phoma est important et justifie une intervention dans* ***les parcelles à risque élevé*** *définies dans le bulletin du 16/09. En résumé sont concernées :*

*- les variétés sensibles n'ayant pas atteint le stade B6 ;*
*- les variétés peu sensibles n'ayant pas atteint le stade B4 en limon.*

*Dans ces situations, le traitement est à prévoir dès que possible.*

# BLE

## Réseau Piétin verse

### TYPAGE DE SOUCHES ET TESTS DE RESISTANCE

Les analyses effectuées par notre laboratoire portent sur un échantillon de 30 parcelles réparties ainsi : Vienne : 19 parcelles, Charente-Maritime : 7 parcelles, Deux-Sèvres : 3 parcelles, Charente : 1 parcelle.

Les résultats obtenus mettent en évidence :

- le maintien du **pourcentage de souches lentes à un niveau très bas** (3 % sur l'ensemble des isolats). Il est légèrement plus élevé en sols de type limon dans la Vienne sans dépasser toutefois 25 % ;

- la présence de souches rapides de type Ia (sensibles au triadiménol) et de type Ib (résistantes au triadiménol) dans la proportion de 2/3-1/3 en moyenne, c'est-à-dire avec une moindre importance du type Ib par rapport aux 3 années précédentes.



**COLZA**

**Phoma** : Début des projections

**Service Régional de la Protection des Végétaux**
13 route de la Forêt
86580 BIARD
☎ : 05.49.62.98.25
Fax : 05.49.62.98.26

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de POITOU-CHARENTES

Le Directeur-Gérant : L. JUILLARD CONDAT

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 2139 AD
ISSN n°02294 470





La comparaison des résultats depuis 1993 montre une très grande variabilité de la répartition des souches entre les types Ia et Ib.
La présence de souches Ib conduit à ne pas modifier la stratégie de lutte contre le piétin verse dans la région.

- les tests de résistance des souches lentes vis-à-vis du prochloraze ont été effectués sur un nombre très faible d'isolats ; ils ne permettent pas de mettre en évidence une évolution très nette ; quelques isolats sont de type IIp (résistants au prochloraze) comme en 1998.

CONSEQUENCE POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE

Les matières actives à retenir pour lutter contre le piétin verse seront le prochloraze et le cyprodidnil.

Précisons que les fortes attaques observées en 1998 et surtout en 1999 ne doivent pas conduire à « systématiser » la lutte contre le piétin-verse ; le suivi du risque climatique et l'appréciation du risque parcellaire permettent de raisonner au mieux la lutte contre cette maladie.

# TOUTES CULTURES

## Campagnols

RAPPEL

Dans les secteurs concernés la lutte doit être conduite selon les modalités suivantes :

**• COMMENT TRAITER ?**

La teneur légale de CHLOROPHACINONE dans les appâts est de **0,0075 %** ; ceux-ci sont constitués uniquement de blé entier enrobé de concentrat huileux à 0,25 % de chlorophacinone, à raison de 3 litres par quintal de blé. Il existe également des appâts granulés prêts à l'emploi, à la même teneur de 0,0075 % en matière active.

**• LES TRAITEMENTS SONT AUTORISES EN SURFACE :**

- au semoir, en lignes espacées de à 6 m, à la dose de **6 à 8 g** d'appât au mètre linéaire (environ 150 à 200 grains), soit 12 à 16 kg à l'ha ; selon le degré d'infestation.

- sur les talus et bords de chemins selon la même technique.

- en localisé : réaliser des lignes dans les zones d'activité aux mêmes doses.

Dans tous les cas, le dispositif de distribution doit être **le plus près possible du sol** pour éviter que les grains ne s'éparpillent.

**Respecter impérativement ces consignes.**

**• A PROSCRIRE :**

- l'épandage à la volée : **inefficace** ;

- Les tas : **dangereux** pour les autres espèces ;

- les surdosages en matière active et en quantité d'appât par hectare : **inutiles et dangereux**.